

## Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**2260 – Broyage**

**2716 – Regroupement de déchets verts et bois**

**2780 – Compostage**

### Installations SVP MANA

2017-1000-03 DD rev0

Juillet 2017

Dossier au titre du code de l'environnement de la Province Sud



### CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – Nº	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
Titre		TYPE	
Titre		<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

**Titre :** Dossier de déclaration ICPE – Installations SVP MANA

**Demandeur :** SVP MANA

**Destinataire(s) :** DENV (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

**Référence commande :** devis n°2017-Y97

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires
Rev0	13/11/2017	M.MICHEL	M.MICHEL	C.DELORME	A.BEAUVOIS	Etablissement

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

## SOMMAIRE

<b>FORMULAIRE DE DECLARATION .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE I RIDET ET KBIS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE II PLAN DE SITUATION PLAN DES 100M ET DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE III TABLEAU DE SORTIE DES DECHETS VERTS ET PAILLAGE .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE IV NOTE INCENDIE.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE V FICHES TECHNIQUES ET CARACTERISATION DES EQUIPEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE VI LETTRE DEPS .....</b>	<b>10</b>

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

## **FORMULAIRE DE DECLARATION**

---

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

## **ANNEXE I**

## **RIDET ET KBIS DE LA SOCIETE**

---

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

## **ANNEXE II**

### **PLAN DE SITUATION**

### **PLAN DES 100M ET DES INSTALLATIONS**

---

Cette annexe comprend les plans orientés suivants :

- Plan de situation ;
- Plan orienté présentant les installations dans un périmètre des 100 mètres ;
- Plan orienté et zoomé des installations.

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

### **ANNEXE III**

### **TABLEAU DE SORTIE DES DECHETS VERTS ET PAILLAGE**

---

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

## **ANNEXE IV**

### **NOTE INCENDIE**

---

Cette annexe comprend :

- Une note technique du BET BECIB sur le bon dimensionnement des équipements de lutte incendie ;
- Le CR de réunion DSCGR.

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>	

---

## **ANNEXE V**

### **FICHES TECHNIQUES ET CARACTERISATION DES EQUIPEMENTS**

---

Cette annexe comprend :

- Fiche technique de broyeur ;
- Facture queues de pan

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	CAPSE 2017-1000-03 DD REVO
TYPE		Dossier de déclaration ICPE	
Titre	<b>INSTALLATIONS SVP MANA</b>		

---

## **ANNEXE VI**

## **LETTRE DEPS**

---

### Extrait Kbis

## IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 01 Septembre 2017

### IDENTIFICATION

Dénomination sociale : SURFACES VERTES PROPRES MANA  
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 B 623 595 (2001 B 190)  
Date d'immatriculation : 12 Juin 2001

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Sigle : SVP MANA  
Forme juridique : Société à responsabilité limitée  
Capital : 10 000 000.00 XPF (fixe)  
Adresse du siège : lot 115, Zone Industrielle de Normandie - 98845 NOUMEA  
Durée de la société : 99 ans du 12 Juin 2001 au 10 Juin 2100  
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre  
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes, le 22 Mai 2001

### ADMINISTRATION

Gérant BEAUVOIS André Héi-Mana  
né(e) le 02 Novembre 1976 à NOUMEA, de nationalité FRANCAISE  
demeurant 7, rue du Commandant Rougy - NOUMEA - 98800 NOUMEA

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 96, lotissement Leko - Vallon Dore - 98810 MONT DORE

Date de début d'exploitation : 01/01/2001  
Activité : Entretien des espaces verts, taille et élagage.  
Origine de l'activité ou de l'établissement : CREATION  
Mode d'exploitation : Exploitation personnelle

### OBSERVATIONS

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

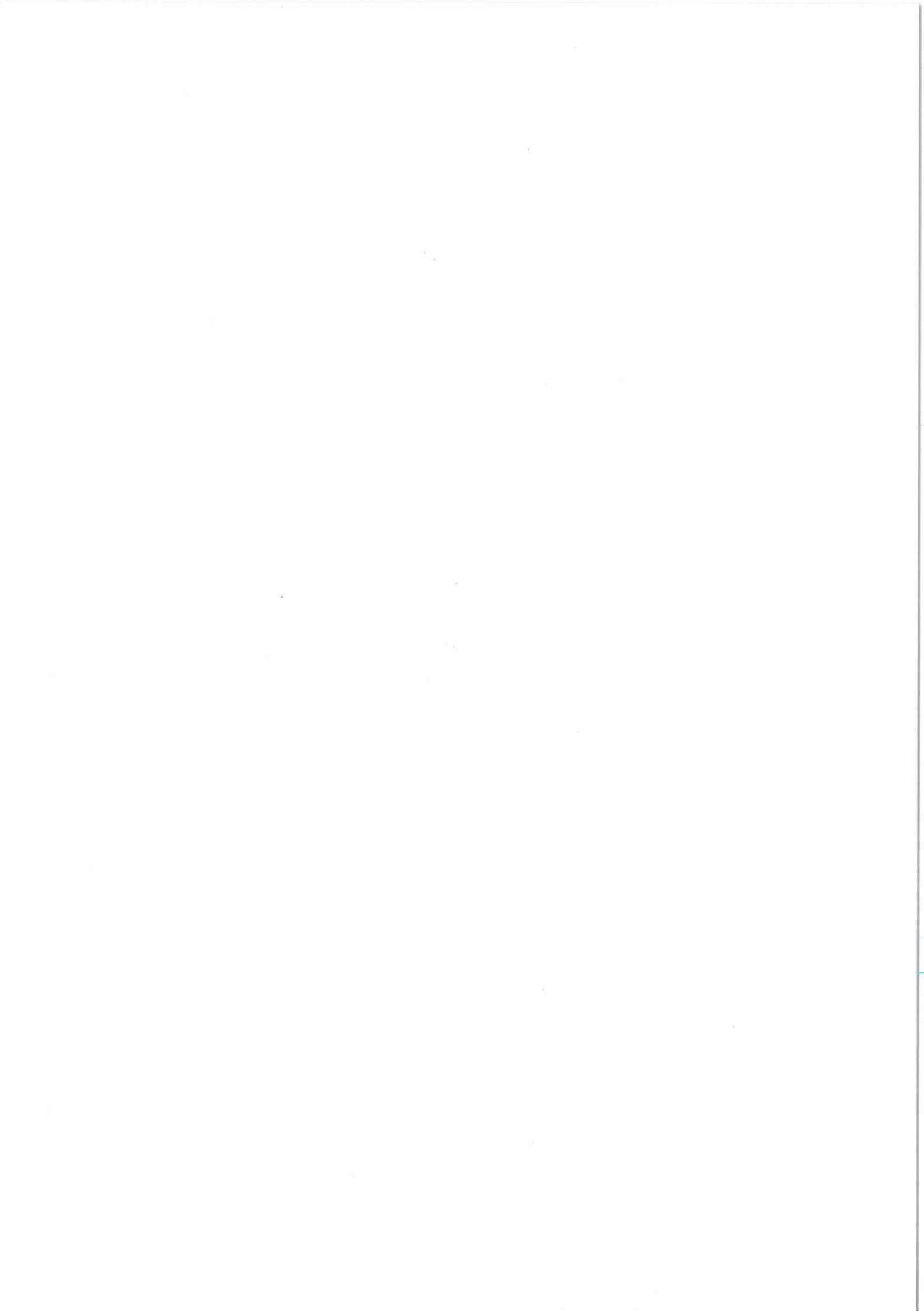
FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME ET DELIVRE LE

01/09/2017





## SITUATION AU RIDET

### Le 18 septembre 2017

SURFACES VERTES PROPRES MANA  
SVP MANA

BP 188  
98845 NOUMEA CEDEX

#### Situation de l'entreprise

Numéro RID **0 623 595**  
Désignation **SURFACES VERTES PROPRES MANA**

Sigle, Nom commercial SVP MANA

Forme juridique SARL

#### Situation de l'établissement

Numéro RIDET **0 623 595.001**  
Enseigne **SVP MANA**

Adresse *Lot 115 Zone industrielle  
Normandie  
Nouméa*

Activité principale exercée (APE) Entretien des espaces verts, taille et élagage

Code APE\* **81.30Z** Services d'aménagement paysager

#### Activités secondaires éventuelles

Lutte contre les insectes et les champignons.

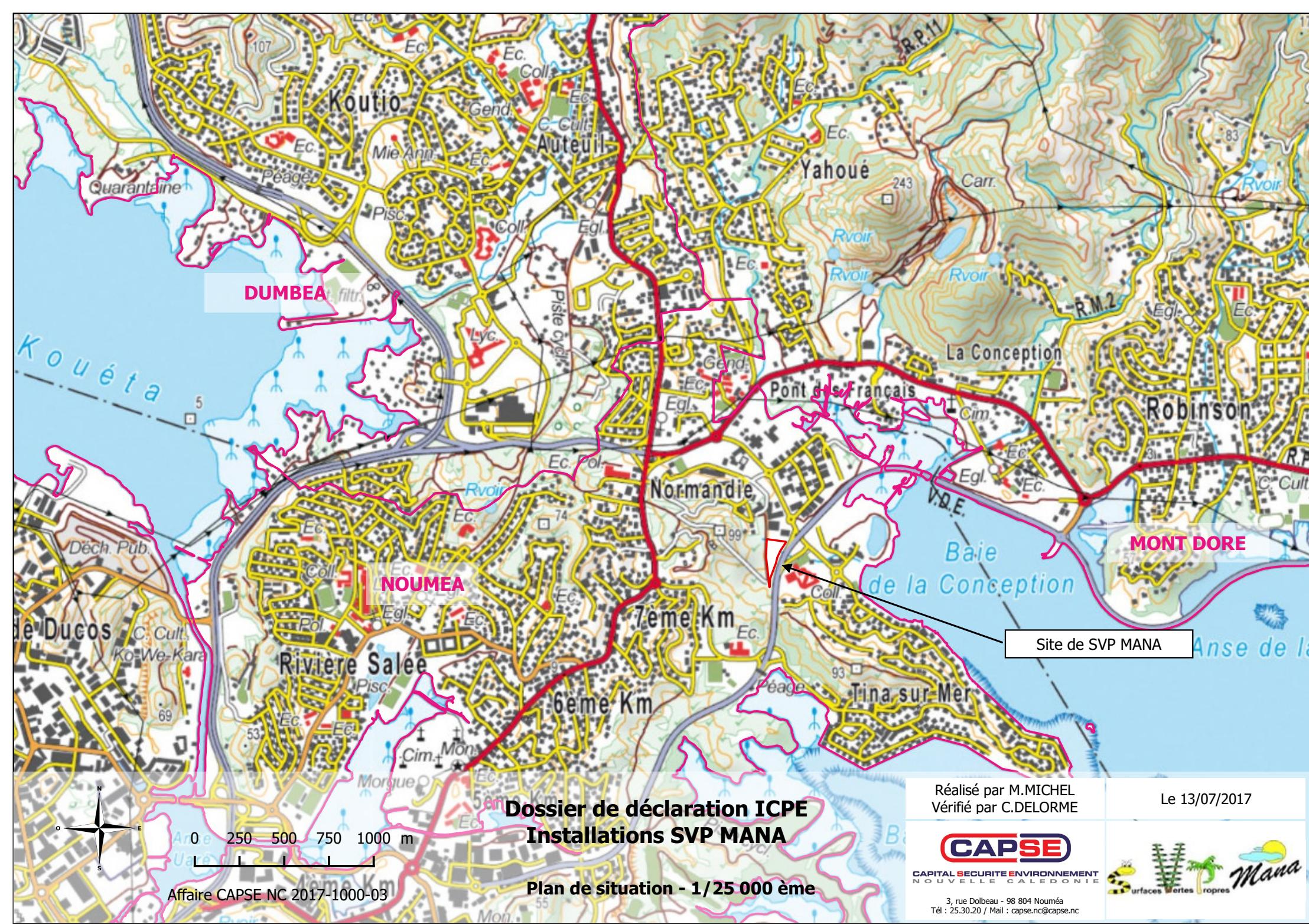
\*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

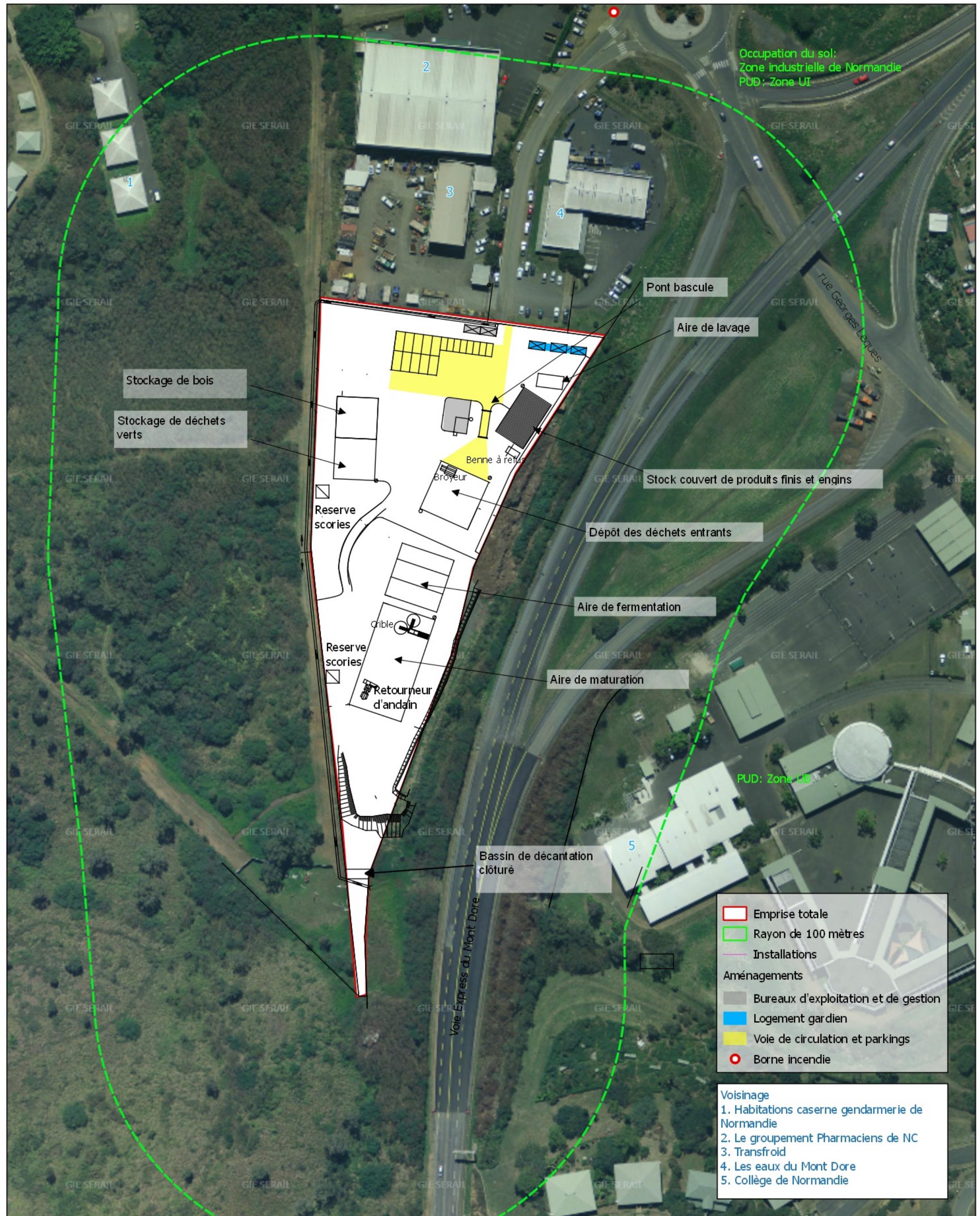
#### Important :

*L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).*

*Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.*

*En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.*





## Dossier de déclaration rubrique 2260, 2710, 2780

SVP MANA

Rayon des 100m

Réalisé par M.MICHEL  
Vérifié par C.DELORME

Le 3/04/2017

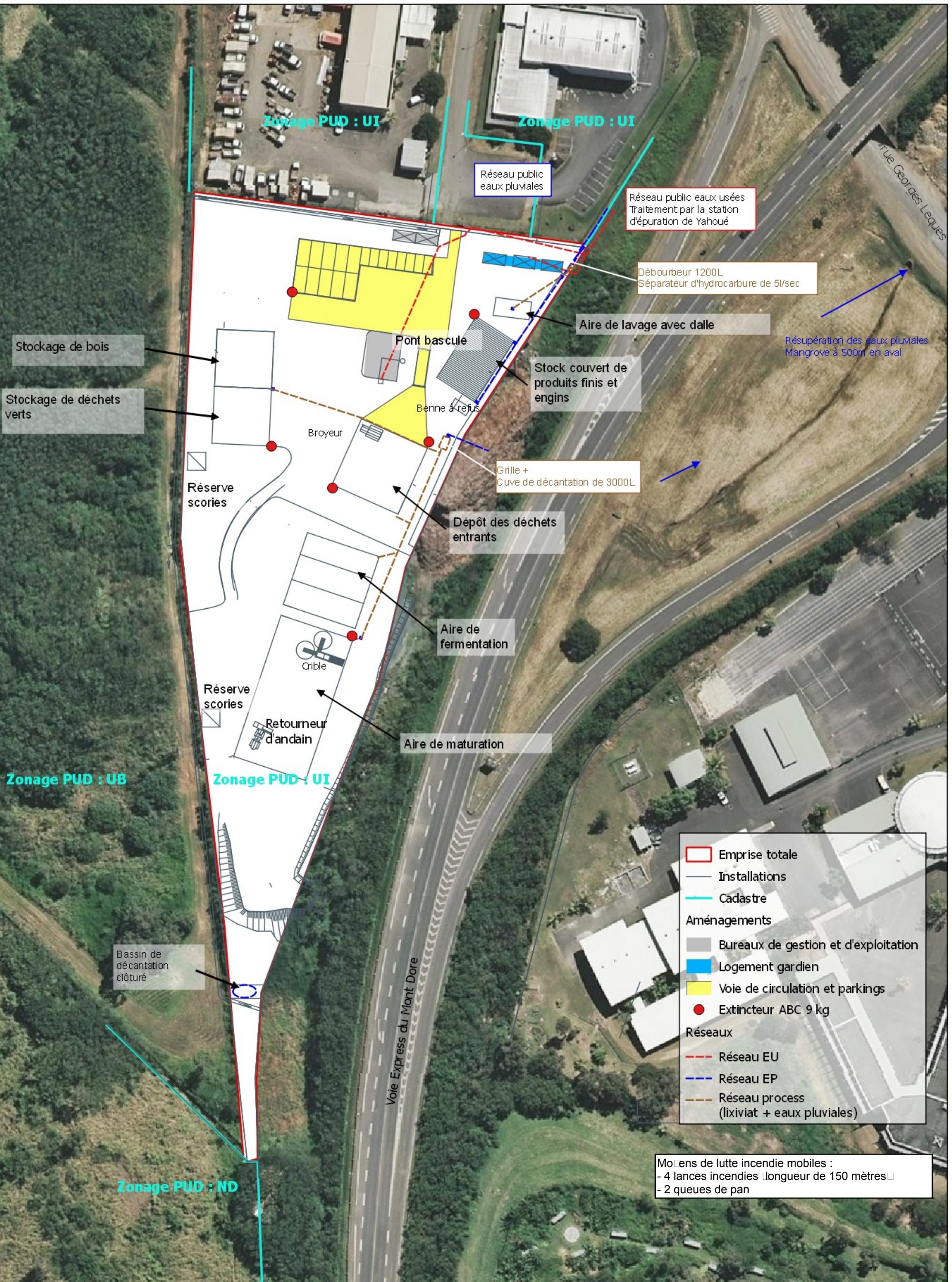
**CAPSE**  
CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT  
NOUVELLE CALEDONIE

3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa  
Tél : 25.30.20 / Mail : capse.nc@capse.nc



0 10 20 30 40 m

Affaire CAPSE NC 2017-1000-03



Porter à Connaissance des installations  
SVP MANA  
rubrique 2710 et 2780

Réalisé par M.MICHEL  
Vérifié par C.DELORME

Le 4/04/2017

0 10 20 30 40 m

Affaire CAPSE NC 2017-1000-03

Plan des installations

**CAPSE**  
CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT  
NOUVELLE CALEDONIE  
3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa  
Tél : 25.30.20 / Mail : capse.nc@capse.nc



## Tableau de sorties

<b>Entreprises</b>	<b>Type (Amendement ou paillage)</b>	<b>Quantité</b>	<b>Utilisation</b>
Pacifique Jardin	Paillage	1200 m <sup>3</sup>	Aménagement paysager
Pacifique Jardin	Compost	1086 m <sup>3</sup>	Aménagement paysager
Chlorophyl	Compost	1063 m <sup>3</sup>	Aménagement paysager
Mairie de Nouméa	Compost	500 m <sup>3</sup>	Pépinière + Aménagement paysager
Sud Forêt	Compost	1 000 m <sup>3</sup>	Pépinière + Revégétalisation
GAB + Biocalédonia	Compost	200 Tonnes	Agriculture

Secrétariat général du gouvernement

----

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES RISQUES

----

SERVICE DE LA PLANIFICATION  
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

----

BUREAU DE LA PRÉVISION

----

Courriel : [manon.brasseur@gouv.nc](mailto:manon.brasseur@gouv.nc)

Tél. : 20.77.00 - Fax : 20.77.16

N° CS17-4020-000486

Affaire suivie par Manon BRASSEUR

Nouméa, le 24 octobre 2017

Monsieur le directeur de la sécurité civile et de la gestion des risques

à

Capital Sécurité Environnement – CAPSE  
BP 12377  
98802 Nouméa Cedex

**OBJET** : Avis sur la note technique de défense incendie sur le site SVP Mana

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité un avis quant à la note technique de défense incendie sur le site SVP Mana, société qui a pour activité le compostage des déchets verts, au lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Suite à l'instruction de la note technique de défense incendie, le bureau de la prévision de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques, n'émet aucune observation particulière.

Au regard du risque qui concerne l'ICPE soumis à déclaration, à savoir l'activité de broyage, l'installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes et l'installation de traitement aérobie de déchets verts, les besoins en eau requis pour la défense extérieure contre l'incendie sont évalués à 60m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures et situés à moins de 200m du risque.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

*Manon Brasseur*  
Direction de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Risques

Copie à : Centre d'incendie et de secours de la Ville de Nouméa

*Capitaine Régis LECRIVAIN*  
Chef du service planification des  
risques technologiques et naturels

## Note Technique Défense Incendie sur le site SVP MANA rev1

Le site SVP Mana a pour activité le compostage des déchets verts, au lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

La société SVP Mana est sous le régime de la déclaration sous les rubriques concernées suivantes :

- 2260 : activité de broyage (broyeur d'une capacité et de criblage du compos d'une capacité inférieure à 500 kW)
- 2716 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes (volume susceptible d'être présent supérieur ou égal à 50 m<sup>3</sup> mais inférieur à 500 m<sup>3</sup>)
- 2780 : installation de traitement aérobio de déchets verts (compostage) d'une capacité maximale inférieure à 10 tonnes/j.

Vous trouverez ci-après une note technique de définition de la stratégie de défense incendie comprenant la liste des moyens mis en œuvre par l'exploitant ou les services de secours en cas de départ de feu.

### A/ Implantation

Dans le cadre du réaménagement du site, chaque zone de stockage et de traitement des déchets est séparée physiquement pour limiter le risque de propagation en cas de départ de feu d'une zone à l'autre, avec une distance minimale de 10m. D'autre part, ces installations sont également implantées à distance de 10m des limites de propriété. Voir plans réglementaires des 100m et 35m.

### B/ Dimensionnement du besoin en eau.

Selon les arrêtés de prescriptions générales applicables au site, l'installation doit être équipé d'un ou plusieurs poteaux incendie implanté(s) à 200m au plus du risque.

Le dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie est défini selon la règle D9 APSAD. Le stockage de la société SVP MANA (matière végétale, bois, compostage, ...) est classée en classe de risque 2, par analogie avec un stockage de bois. (Fascicule E rubrique 01).

Toutefois, compte tenu des risques d'auto-inflammation, des retours d'expérience de l'accidentologie et de la surface concernée (par analogie au stockage de palette en bois) nous proposons de surcoter la classe de risque au niveau 3.

De plus, le site est gardien 24h/24. La surface de référence prise en compte dans le présent calcul correspond à la surface de stockage la plus importante non recoupée.

		CATEGORIE RISQUE	
		Activité	Stockage
01	Scieries mécaniques de bois en grumes (à l'exclusion des scieries forestières). Travail mécanique du bois (non classé ailleurs). Ateliers de travail du bois sans outillage mécanique .....	1	2
03	Layetiers-emballeurs, fabrique de palettes en bois .....	2	2-3 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> 3 si les îlots de stockage ont une surface au sol supérieure à 150 m<sup>2</sup>.

Critère	Coefficient additionnel	Coefficients retenus pour le calcul
Hauteur de stockage (si pas d'information alors hauteur de stockage = hauteur bâtiment moins 1m)		
- Jusqu'à 3 m	0	
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1	
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2	
- Au delà de 12 m	+ 0,5	0
Type de construction (ne pas tenir compte du sprinkler)		
- ossature stable au feu > 1 heure	- 0,1	
- ossature stable au feu > 30 minutes	0	0,1
- ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1	
Type d'interventions internes		
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1	- 0,1
- DAI généralisée reportée 24H/27 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels	- 0,1	0
- Service de sécurité incendie 24H/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24H/24	- 0,3	0
	Σ coefficients	0
	surface de référence (S en m <sup>2</sup> )	400
	Qi (débit intermédiaire en m <sup>3</sup> /h)	24
Catégorie de risques (voir annexe 1 de la D9) Risque 1 : Q1 = Qi x1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Q1 x 2	3	48
Risque Sprinklé (oui ou non)	non	48
	Debit requis (Q en m <sup>3</sup> /h)	48

Le débit requis, arrondi au multiple de 30 le plus proche, est de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2h, soit l'équivalent de 1 poteau incendie débitant 60m<sup>3</sup>/h.

En cas d'incendie, le site dispose d'un hydrant situé à environ 200m du risque. (voir § C Poteau incendie)

Le guide de la DSCGR concernant la « défense extérieure contre l'incendie et accessibilité » précise :

« Pour des besoins en eau inférieurs à 180 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures et afin d'assurer une répartition judicieuse des PEI (Point d'Eau Incendie), le 1er PEI devra se situer à une distance maximale de 200 m par les voies praticables et l'ensemble du dispositif doit être à moins de 400 m du bâtiment par les voies praticables. »

Les besoins en eau d'extinction sont couverts par le réseau public.

## C/ Poteau incendie

En terme de poteau incendie, le site, dont le risque est situé à environ 200m. Le poteau dispose d'un débit minimum de 60 m<sup>3</sup>/h.

Un poteau incendie est également disponible à proximité du collège de Normandie et d'autres poteaux sont également présents dans la zone industrielle de Normandie.

## D/ RIA

En terme de RIA, le site sera doté d'un ensemble de RIA afin de protéger le site vis-à-vis d'un départ de feu. Ces moyens seront mis en œuvre dans la première phase de lutte contre l'incendie, en simultané avec l'utilisation des extincteurs et le déplacement du foyer avec les

engins (gestion interne du sinistre). Le dimensionnement, le nombre et les emplacements des RIA sont conformes au référentiel APSAD R5.

**1) Dimensionnement du réseau :**

Suivant l'annexe 3 du référentiel APSAD R5, l'activité de la société SVP Mana est classée en classe de risque 2.

Les RIA prévus seront donc de diamètre nominal **DN33**.

Le RIA le plus défavorisé (c'est en dire au bout du réseau) devra être muni d'un manomètre équipé d'un robinet de purge. Ce manomètre permet de contrôler la pression dans le réseau et de valider le calcul des sources d'alimentation.

Pour mémoire, un RIA doit avoir une pression minimale de 2,5 bars (130L/mn). Un réseau de défense incendie spécifique sera mis en œuvre avec une canalisation PEHD d'un diamètre de 90 mm permettant d'alimenter les RIA ou les queues de paon.

**2) Nombre et Emplacement des Robinets Incendie Armés :**

Le nombre de RIA a été calculé de telle sorte que tout point du projet, ou des installations classées à risques, soit atteint par deux jets de lance, de telle sorte qu'en départ d'incendie un des RIA soit accessible dans la zone sinistrée.

A noter que la longueur du tuyau est de 30m maximum.

Le dimensionnement du réseau permettra l'utilisation de 4 RIA en simultané parmi les 7 RIA disponibles.

**E/ Queues de paon**

L'exploitant s'est doté de queues de paon, dit écran rideau d'eau mobile, moyen de seconde intervention, d'un débit de 500l/mn. Ces queues de paon pourront être branchées sur le réseau incendie de l'exploitant. Ces moyens seront utilisés qu'en cas de défaillance de l'utilisation des RIA / extincteurs. Le dimensionnement du réseau permettra l'utilisation d'une seule queue de paon. Les queues de paon seront mises en œuvre par l'exploitant ou par les secours externes.

**F/ Extincteurs**

L'exploitant s'est doté de 6 extincteurs 9kg ABC. Ils sont situés sur le plan des 35m du dossier de déclaration ICPE, à proximité de chaque zone de travail. L'exploitant assurera la vérification périodique de ces moyens mobiles.

**G/ Réserves de scorie**

L'exploitant tiendra à demeure deux réserves de scorie d'un volume unitaire de 500l. Ces réserves seront mises en œuvre par les pelles mécaniques dans le cadre de l'étouffement du départ de feu.

## H/ Engins

Les pelles mécaniques utilisées pour l'exploitation avec le personnel associé seront réquisitionnées pour lutter contre le feu en cas de sinistre. Les trois approches suivantes pourront être mises en œuvre en fonction de la typologie du feu et des conditions atmosphériques :

- Séparer le foyer du reste du stockage de déchets ou du compost (combustibles), pour l'isoler et le combattre à la source avec les RIA / extincteurs ou étouffement par scorie,
- Etouffer le feu à l'aide de la scorie stockée sur le site,
- Scinder les tas de combustibles en établissant un Coupe-Feu à l'aide de la queue de paon.

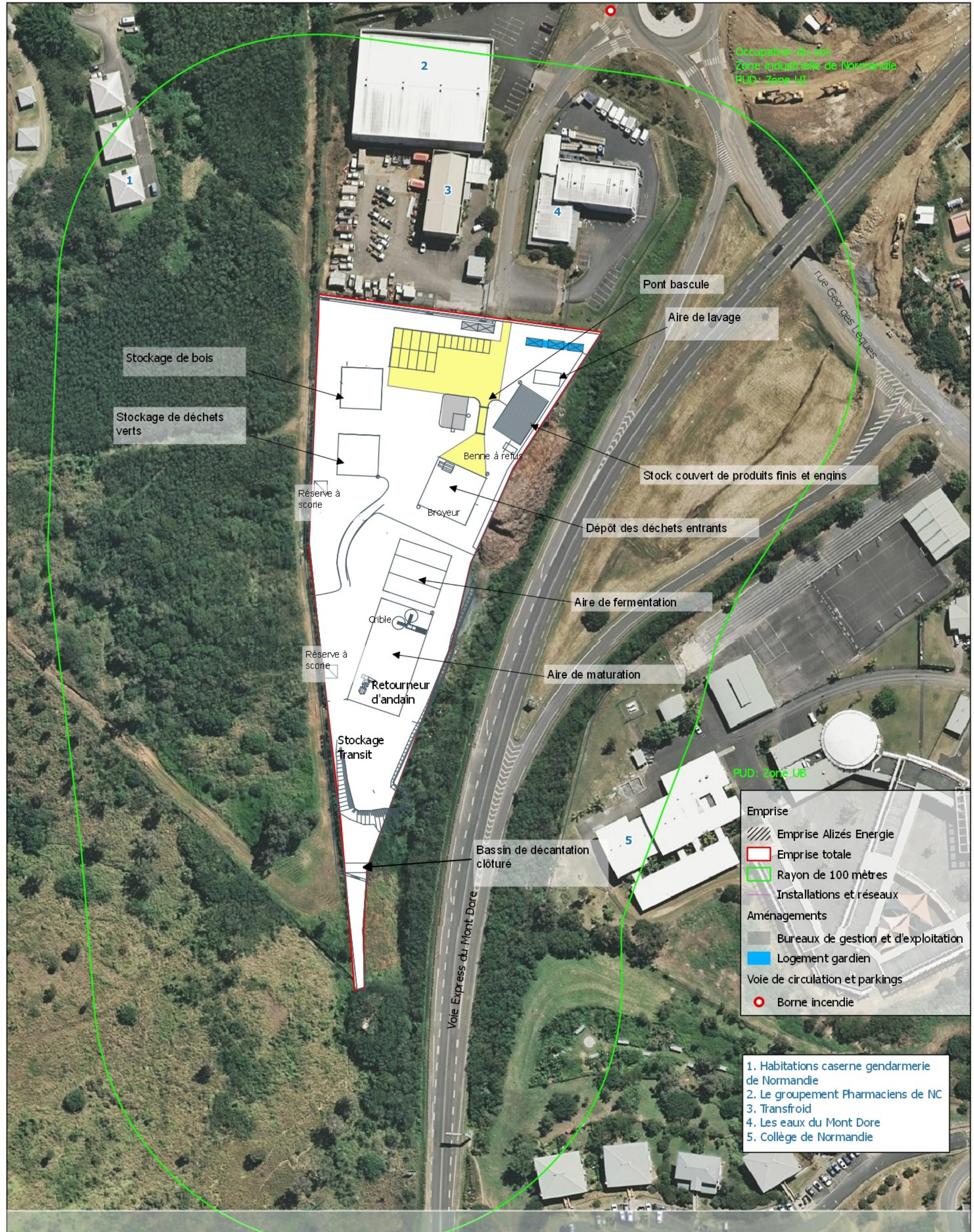
## I/ Formation des équipiers de première intervention

L'exploitant s'engage à former son personnel de première intervention à l'ensemble des moyens identifiés ci-dessus avec un exercice annuel.

## J/ Surveillance de l'installation

L'exploitant s'engage à mettre en œuvre des moyens de surveillance de son site et de son activité par les dispositions suivantes :

- Ronde et gardiennage 24h/24
- Site clôturé,
- Sonde de température pour surveiller les zones de stockage de déchets verts (fermentation),
- Réduire les durées de stockage des déchets verts entrants sans traitement, sinon retourner le stockage à périodicité réduite pour limiter les départs de feu.



**Dossier de déclaration  
SVP MANA  
rubrique 2260, 2716 et 2780**



0 10 20 30 40 m

Affaire CAPSE NC 2017-1000-03

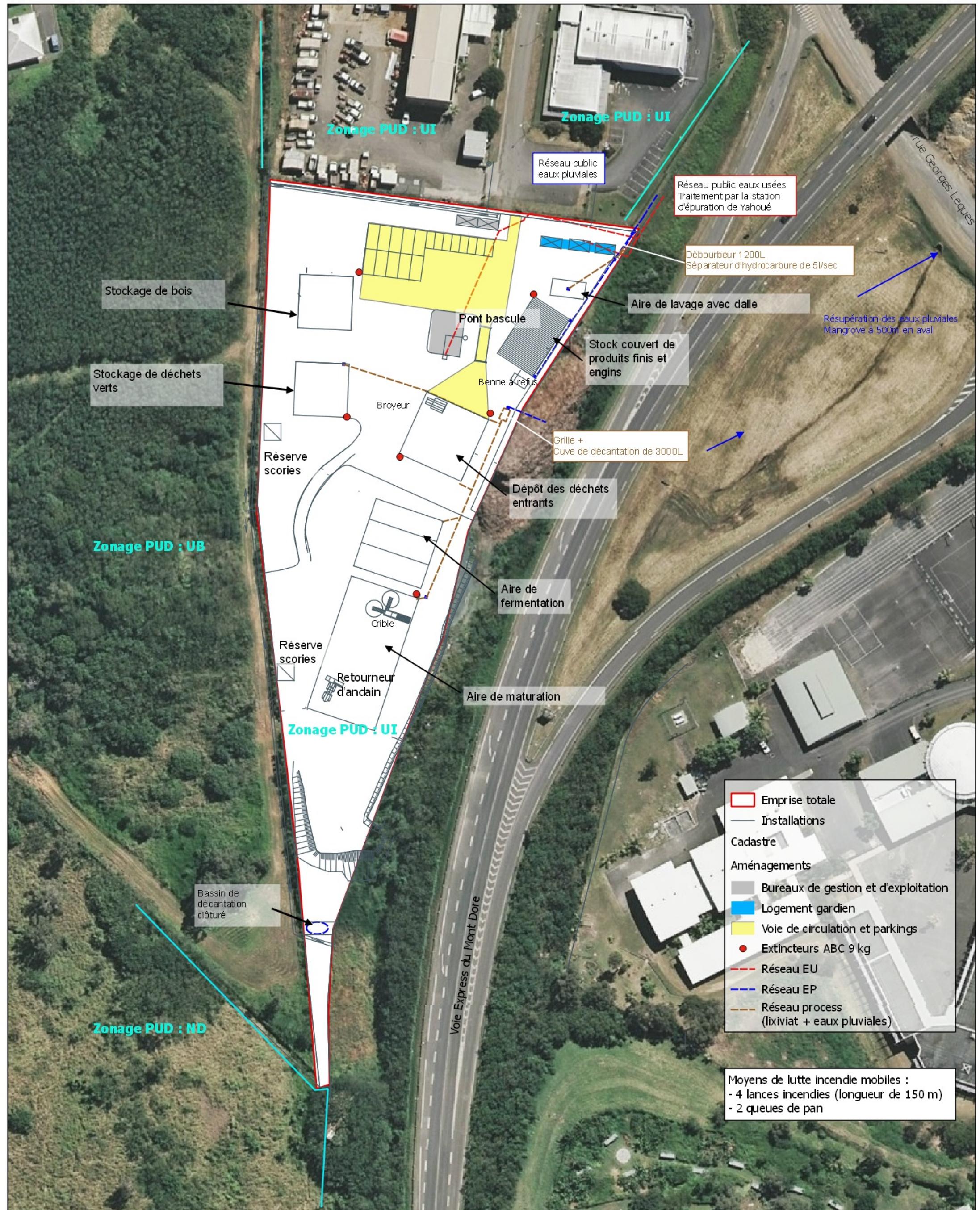
**Rayon des 100m**

Réalisé par M.MICHEL  
Vérifié par C.DELORME

Le 13/10/2017

**CAPSE**  
CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT  
NOUVELLE CALEDONIE  
3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa  
Tél : 25.30.20 / Mail : capse.nc@capse.nc





**Porter à Connaissance des installations  
SVP MANA  
rubriques 2260, 2716 et 2780**

Réalisé par C.RICHARD  
Vérifié par C.DELORME

Le 13/10/2017



Janvier 2017

## BROYEUR LENT BI-ROTOR KOMPTECH de type CRAMBO 3400 MOBILE THERMIQUE

### NOUVELLE GENERATION OUVERTURE LATERALE DES GRILLES + CONTRE-COUPE CENTRALE

### BROYEUR LENT BI-ROTOR POUR BOIS SECS, DECHETS VEGETAUX ET SOUCHES

#### DESCRIPTIF GENERAL :

Le concept unique et breveté de son unité de broyage : deux rotors avec grille d'affinage inférieure à dépose, garantit une parfaite polyvalence et des coûts d'exploitation les plus faibles avec une qualité de broyage définie au choix entre 50 et 200 mm avec des rendements élevés.

#### DESCRIPTIF TECHNIQUE :

⇒ Largeur de transport :	2 470 mm
⇒ Hauteur de transport :	2 700 mm
⇒ Longueur de transport :	6 745 mm
⇒ Hauteur d'alimentation :	2 460 mm
⇒ Largeur d'alimentation :	4 210 mm
⇒ Profondeur trémie :	jusqu'à 2 600 mm
⇒ Largeur du tapis d'évacuation :	1 000 mm
⇒ Hauteur d'évacuation à 35° d'inclinaison :	3 660 mm
⇒ Convoyeur repliable hydrauliquement :	10 – 35°

#### UNITE DE BROYAGE :

⇒ Longueur des rotors :	2 820 mm
⇒ Diamètre extérieur :	610 mm
⇒ Diamètre central :	300 mm
⇒ Nombre de rotors :	2
⇒ Rendement : selon produit + grille :	20 à 100 t/h
⇒ Grille d'affinage à dépose rapide	au choix de 80 à 300 mm
⇒ Barre de contre-coupe centrale	
⇒ Nombre d'outils	134
⇒ Contre-coupe centrale à 4 éléments à dépose	

#### ENTRAINEMENT HYDRAULIQUE :

⇒ 2 pompes hydrauliques à débit variable
⇒ 2 moteurs hydrauliques à débit variable
⇒ 2 trains planétaires
⇒ Régulation automatique de la vitesse de la rotation en fonction de la charge dans la trémie
⇒ Extension de trémie hydraulique

Sécurités et protection électronique du moteur et tableau de commande  
Réglage en continu de la vitesse de rotation des rotors (marche avant et marche arrière)

➔ Moteur :	CATERPILLAR type C9 EU3
Puissance :	242 KW / 330 CV
Nombre de cylindres :	6
Refroidissement :	par eau
Régime de travail :	2 100 t/min
Réservoir diesel :	300 litres
Pré-filtre :	type Turbo II
Vitesse de rotation maxi :	maxi 38 t/min
Poids :	18 950 kg (à valider selon exécution)

### VERSION ROUTIERE 80 km/h

- Remorque 3 essieux centraux 80 km/h
- Anneau MG (autre type de crochet sur demande)
- **PTC : 26 tonnes**
- Signalisation conforme code de la route
- Frein de parc, freinage ABS
- 12 roues (monte double) 235 / 75 R 17.5 GOOD YEAR
- bâquille avant hydraulique

\* Hauteur d'alimentation sur remorque : 3 100 mm

### 1 JEU GRILLES (au choix)

### RADIO – COMMANDE

16 canaux

### CONTRE-COUPE CENTRALE BIO

équipée de 64 outils spéciaux  
Application DEV + Palettes pour affiner broyat

### GRAISSAGE AUTOMATIQUE

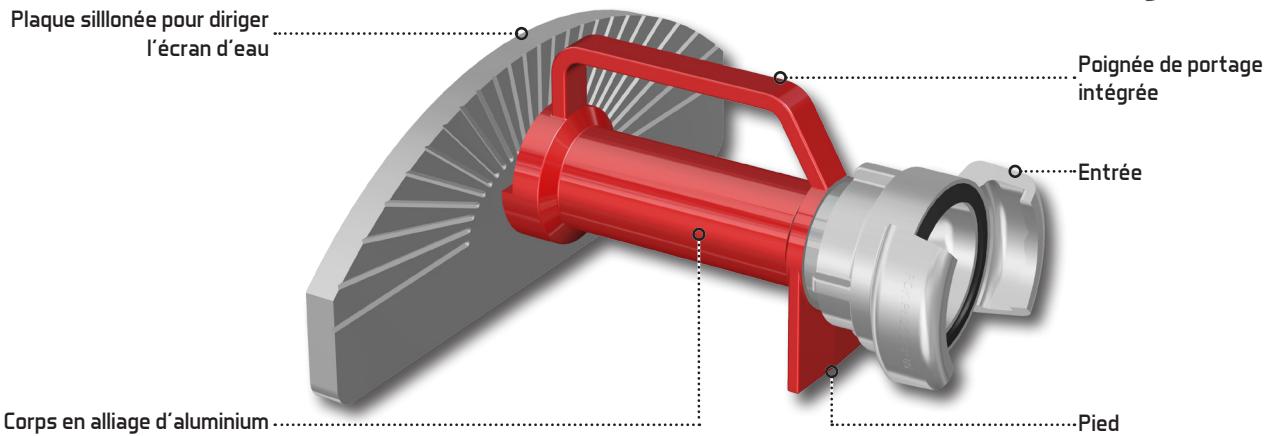
central pour 11 points de graissage avec  
pompe à piston et commande intégrée

### OVERBAND DE DEFERRAILLAGE

Installé sur le convoyeur  
Aimant permanent au « NEODYM 3 »  
Entraînement hydraulique  
Convoyeur : largeur 550 mm

## Ecran rideau d'eau mobile - 500 l/min

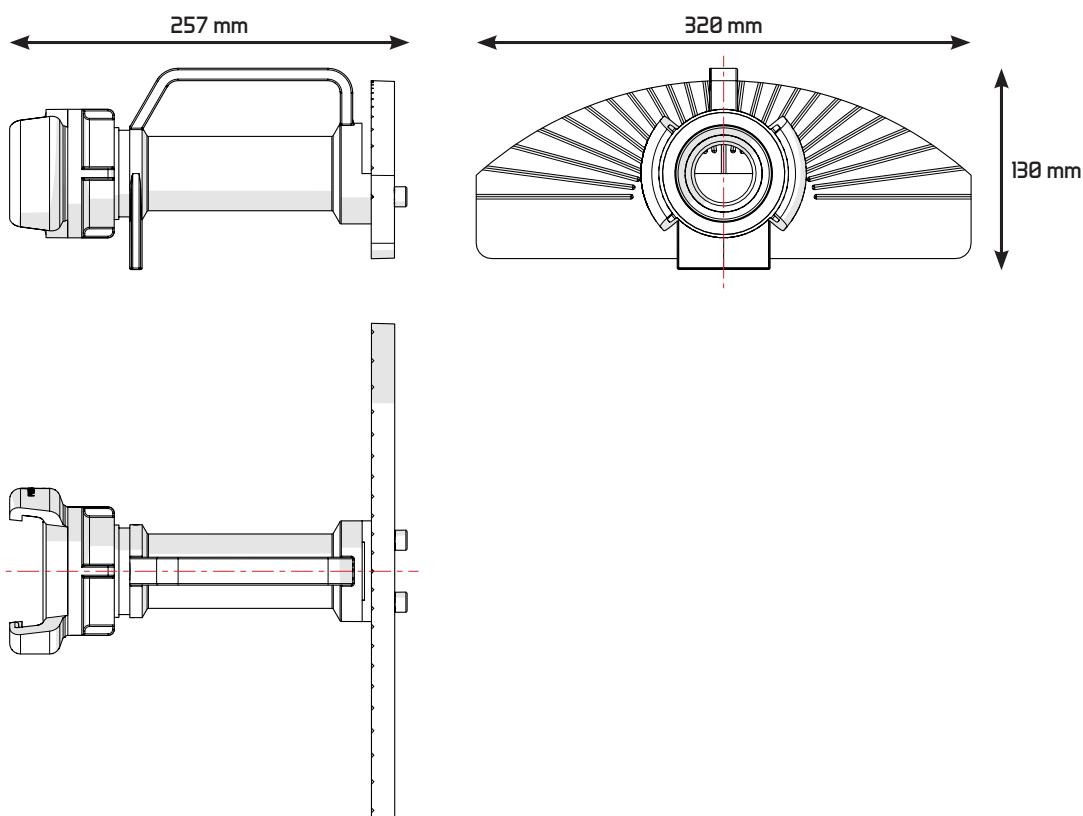
Les écrans rideaux d'eau sont employés pour la protection incendie des réservoirs ou des équipements sensibles contre la chaleur rayonnante ou les projections d'étincelles. Ces appareils ont montré leur remarquable efficacité «pour isoler une maison en flammes des autres maisons du quartier, construites en bois, alors même que les bâtiments étaient espacés de moins de deux mètres» - remerciements aux pompiers de Terre-neuve.



Références	Raccord d'entrée	Norme	Poids (kg)
03528	Raccord DSP DN 40 sans verrou	NF S 61-704	1,43
16527	Raccord DSP DN 50 sans verrou	NF S 61-704	1,50
03527	Raccord DSP DN 65 sans verrou	NF S 61-704	1,57
09016	Filetage mâle G 2 B	ISO R 228	1,20
09017	Raccord Storz C/52	DIN 14 307	1,49
02238	Raccord fileté femelle 1.5" NST, écrou tournant	NFPA 1963	1,45

## Ecran rideau d'eau mobile - 500 l/min

CARACTÉRISTIQUES	
Construction	
Corps	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alliage d'aluminium première fusion traité thermiquement</li> <li>Revêtement polyester</li> </ul>
Vissserie	Acier inoxydable
Caractéristiques hydrauliques	
Débit	500 l/min @ 6 bar
Pression nominale	16 bar
Pression d'épreuve	25,5 bar
Largeur du jet	26 mètres
Hauteur du jet	7 mètres
Caractéristiques mécaniques	
Entrée	Raccord suivant référence commandée



# S.T.I.M



## Service Technique Industrie Marine

SARL au capital : 1 000 000 XPF

124, RUE E. UNGER - BP 30770

98895 NOUMEA CEDEX

Nouvelle-Calédonie

Tél 253050 - Fax 253051

Mail stim@stim.nc - www.stim-nc.com

Ridet 632687.001 / RCS NOUMEA 2001B.632.687

BCI 17499 00010 17412502015 50

Facture N° FA17-0713

DATE

CLIENT

PAGE

22/03/2017

004513

1/1

SVP MANA

MODE DE RÈGLEMENT

ECHÉANCE

REFERENCE

CHEQUE OPT

22/03/2017

OPT 2363713 + 2363712

Remarque : Devis - DE17-0359 du 22/03/2017

Référence	DESIGNATION	N°	QTÉ	Prix Uni.	%	REMISE	TOTAL
GA0043	TUYAUX CABLEX JAUNE DIM 70mm 20m RAC ALU DSP 65		3,0	48 000	10	14 400	129 600
GA0042	TUYAUX CABLEX JAUNE DIM 45mm 20m RAC ALU DSP 40		4,0	36 000	10	14 400	129 600
PO0001	TRIPOK ENTRE DSP DN-65 A VERROU SORTIE 1x DSP DN-65 2 x DSP DN-40 ALU		1,0	61 500	10	6 150	55 350
PO0012	ECRANS-RIDEAUX D'EAU MOBILES RACCORD DSP DN-40 NF S61-704 300l/min		2,0	41 500	10	8 300	74 700

Vous avez été servi par : J.P. BILLON

TOTAL HT	TSS	TOTAL TTC	ACOMPTE	NET A PAYER
389 250		389 250		

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante FCFP

CONDITIONS GENERALES : Les quantités devront être vérifiées. Le retour des marchandises et les réclamations diverses ne seront pas acceptés au delà de 48 heures après livraison. Nos ventes sont faites au tarif en vigueur au jour de la livraison et nous nous réservons le droit de modifier le tarif sans préavis. Toute instance au fond ou en référé, engagée par ou contre notre société, serait de la compétence exclusive des tribunaux de Nouméa.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété de la marchandise jusqu'à complet paiement du prix de vente, les risques de la marchandise incombaront toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition. Loi N° 80.335 du 12 mai 1980.

TOUT RETARD DE PAIEMENT : Donne lieu à l'application d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en cours.



**Entretien de jardin - Créations  
Abattage - Elagage  
Tous transports**

**Direction des Equipements  
de la Province SUD**

Nouméa, le 12/06/2017

Objet : Courrier N°7067-2017/2-REP/DEPS

Madame la directrice,

Comme suite à votre courrier susvisé il semble qu'il y ait eu un malentendu entre M. BROSSE et moi même quant à la possibilité de mettre en place cette digue anti intrusion dans l'emprise extérieure de la VDE et vous ne confirmez pas cette autorisation.

Néanmoins vous ne me demandez pas explicitement non plus de l'enlever, aussi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir régulariser cette situation, sous réserve le cas échéant que la collectivité ait l'utilité dans le futur de ce surplus d'emprise, auquel cas je procéderai à son enlèvement.

Veuillez agréer, Madame la directrice, mes salutations distinguées.

**La Direction  
Mr André BEAUVOIS**